



Municipalité de Grand-Métis

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR LE MOIS D'AOÛT

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipale pour l'année 2022 ;

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 afin de devancer la séance ordinaire du lundi 15 août 2022 au jeudi 11 août 2022 à 19 h00

QUE la greffière donne un avis public de cette modification, et ce, conformément à l'article 145.1 du Code municipal.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 6 JUILLET 2022

Chantal Tremblay,
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale greffière trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13 heures et 16 heures le 6^{ième} jour de juillet 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 6^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022

Directrice générale greffière trésorière